



## Préavis municipal n° 17 / 2022

Concernant une demande de crédit pour la réfection du chemin du Chevalet et l'assainissement d'un glissement de terrain entre la chambre des Allamands et le chemin des Conversions, pour un montant de CHF 1'131'400.-

### Rapport de la Commission ad hoc

Monsieur le Président  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 17 / 2022 s'est réunie le 24 mai 2022 de 19h30 à 21h15 et s'est constituée comme suit :

Président/e	Mathieu Balsiger
Rapporteur	Charles Morard
Membres	Carole Schluchter remplaçante de Romain Gabriel
	François Golay remplaçant de Lory Balsiger
	Maya Keren
	Anne Chabloz Parguel
	Marylène Brawand

Présences
24 mai 2022 de 19h30 à 21h15
Présent

### Préambule

La Municipalité est représentée par Monsieur Thierry George, Municipal en charge de l'urbanisme et des travaux. Également présent, Monsieur Monnard, directeur du bureau MCR en charge de ce projet et son collaborateur, Monsieur Vincent Ruffieux. La commission le/les remercie pour les explications et les réponses fournies.

### Analyse

Le chemin du Chevalet se trouve dans les hauts de la Commune du Blonay-St-Légier. Il démarre à la pointe du chemin du Saugy et se termine à la jonction avec le chemin des Mossettes. Ce chemin est un axe stratégique pour la Commune, essentiel pour l'exploitation forestière, pour la desserte des différents pâturage (Mossettes, Prantin, etc.), il permet aussi d'accéder à la buvette des Mossettes et au secteur des Conversions. Il est également utilisé pour la balade que ce soit à pied ou à vélo

La réfection est consécutive à plusieurs éléments : des dommages naturels ; comme le passage de l'eau, l'utilisation de la route pour le transport du bois. Le projet est étudié depuis plus de 4 ans. Demande de subventionnement à la DGE car la route utilisée pour le transport de gros bois. En 2021, la conduite de transport d'eau a sauté durant l'hiver. La demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau a déjà été accepté par St-Légier-La Chiésaz en 2021. Le



premier projet reprenait le tracé initial, mais le nouveau tracé proposé est plus optimal et passerait uniquement dans notre commune. La conduite d'eau étant posée, il faut refermer la route.

L'appel d'offres effectué en 2021. La soumission élaborée en avril de cette année-là, concernait le génie civil, le bureau MCR s'occupe du génie civil et des conduites d'eau. Le bureau a donc scindé les deux thématiques d'où l'existence de deux préavis : 17-2021 sur St-Légier-La Chiésaz et le préavis qui nous occupe ici.

Conservation du gabarit actuel, 3m de large. Beaucoup de venues d'eaux qui implique une zone de glissement. Sont prévues alors des tranchées de récupération d'eau. Ces dernières pourraient être récupérées pour de l'eau de boisson mais cela se fera dans un deuxième temps. Des capteurs provisoires pour l'analyse et le calcul du débit sont mis en place afin que dans un deuxième temps soit créer ledit réservoir. Ces coûts-là sont tout de même compris dans l'offre.

La TVA est récupérable en ce qui concerne l'eau.

## Questions

*Sait-on le montant de la subvention ?* Réponse : oui 218'000.-

*La route est dévolue aux services des forêts, aux agriculteurs ; mais concernant les pistes cyclables quid ?* Réponse : la route a été construite pour l'accès aux prairies, et est utilisée aujourd'hui afin d'accéder à la buvette des Mossettes. Elle est déjà usitée principalement par les piétons ou les cyclistes. La route n'est pas assez utilisée pour créer une piste cyclable. La route peut être utilisée par les VTT. Selon le rapport du Canton, il s'agit d'une desserte communale.

*« Le chemin est dit « stratégique », pourtant peut-on définir comme « stratégique » une route qui ne dessert que quelques foyers et bâtiments ?* Réponse : Il est indispensable de souligner l'importance des conduites et donc de l'eau. De plus la route est un élément stratégique pour le débardage et le transport du bois.

*Ce chemin est-il déneigé en hiver ?* Réponse : uniquement jusqu'au réservoir dans une mesure de contrôle de celui-ci.

*Pourquoi l'enrobé bitumineux et pas des bandes en bétons ? Le problème soulevé par la commission avec l'enrobé bitumineux est sa durabilité et son esthétique –* Réponse : L'enrobée bitumineux est au niveau de durabilité, d'après l'expert cantonal, être la meilleure solution. Il est que par rapport aux bandes en bétons, l'enrobé est le meilleur moyen d'obtenir une route solide dans un espace en pente, une très bonne résistance à l'eau et dans la mesure où la route n'est pas sur un espace ouvert et dégagé, l'esthétique ne prime pas. La route n'est pas un chemin forestier mais une desserte, ce qui permet de mettre un enrobé.

*L'enrobée actuelle est polluée, combien aurait été économisé si tel n'avait pas été le cas ?* Réponse : 200'000.-, mais il est de toute manière impossible de réutiliser une enrobée polluée.

*La durée des travaux est estimée à 5 mois, elle dessert des habitations et des commerces, la route sera-t-elle fermée entièrement ?* Réponse : Oui, de juillet à mi-octobre. Mais les accès sont possibles par d'autres endroits. La déviation est indiquée.



*Le plafond d'endettement n'ayant pas été voté lors de la production du préavis et le taux d'intérêt ayant doublé, faut-il effectuer ces travaux maintenant ou peut-on attendre une période économiquement plus clémente ?* Réponse : Non, car les prêts, de toute manière, sont faits sur le long terme. De plus, la route n'est plus praticable. Il est donc urgent de la refaire.

*La conduite d'eau, est-elle terminée ?* Réponse : Oui, pratiquement, car il y'a comme projet de la continuer plus bas, dans un préavis futur.

### **Discussion**

Certains membres de la commission se demandent pourquoi se précipiter sur un projet si coûteux. Les autres membres de la commission ont rétorqué que les subventions forestières sont de quelques centaines de milliers de francs, la commune se doit d'entretenir ses chemins et dessertes forestières. Pour le moment, les travaux forestiers doivent être faits par hélicoptère ce qui coûte très cher.

La commission est revenue sur la matière utilisée pour le revêtement. Il semble que selon le rapport du Canton cela soit le meilleur choix au niveau sécurité. Pour une partie de la commission, d'autres alternatives en comparaison à d'autres cantons et communes, des matières plus esthétiques soient possibles à trouver. Il semble que l'enrobée soit plus facile à réparer. De plus, l'enrobée est réutilisable, ce qui peut donc s'inscrire dans un investissement à long terme. L'exemple du Flumet est un exemple à retenir concernant l'utilisation de l'enrobée bitumineuse et la réfection d'une route en pente.

Demande de la commission de faire un communiqué dans le commun 'info afin de rappeler comment accéder aux commerces.

### **Conclusions**

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, la majorité moins une abstention, les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- d'autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à la municipalité le montant de CHF 1'131'400.- ;
- d'autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire;
- d'autoriser la municipalité à encaisser les subventions ;
- d'amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Blonay, le 24 mai 2022

Pour la Commission

Le Président

Le Rapporteur

M. Mathieu Balsiger

M. Charles Morard